

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Pierre calcaire**

Code(s) du produit : S/O

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Matériau de construction
Restriction d'usage: Aucune connue

Famille chimique : La pierre calcaire est un complexe minéral d'origine naturelle comprenant des quantités variables de quartz (silice cristalline).

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Ontario Stone, Sand & Gravel Association (OSSGA)

5720 Timberlea Boulevard, Unit 103
Mississauga, ON, Canada
L4W 4W2

No. de téléphone du fournisseur

: 647-727-8778

No. de téléphone en cas d'urgence

: Pas disponible.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Particules angulaires, blanches et beiges, d'une taille allant de celle d'un boulet à celle d'un rocher Inodore.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque

Cancérogénicité - Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mentions de danger

Peut provoquer le cancer.
 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 Ne pas respirer les poussières ou les fumées
 Laver soigneusement après manipulation.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 Garder sous clef.
 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Pierre à chaux	Carbonate de calcium Pierre à chaux	1317-65-3	100.00
Silice, quartz	Quartz de silice Dioxyde de silicium cristallisé	14808-60-7	>1

La pierre calcaire est un complexe minéral d'origine naturelle comprenant des quantités variables de quartz (silice cristalline). La pierre calcaire peut être soumise à des forces diverses, naturelles ou mécaniques, produisant des particules de petite taille (poussière) pouvant contenir de la silice cristalline respirable (particules de diamètre aérodynamique de moins de 10 micromètres. Les pourcentages des concentrations pour les produits chimiques mentionnés ci-dessus peuvent varier d'un lot à l'autre. Les concentrations indiquées représentent la plage de concentration réelle pour chaque produit chimique.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Ne rien faire avaler à une victime qui est inconsciente. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. À l'apparition de symptômes, obtenir des soins médicaux.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, dégager les voies respiratoires et commencer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau* : Laver la région affectée avec de l'eau et du savon. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux* : Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Peut provoquer le cancer. Provoque des lésions pulmonaires et des voies respiratoires en cas d'inhalation. Risque d'effets avérés pour les poumons et le système respiratoire par exposition prolongée ou répétée en cas d'inhalation. Une inhalation prolongée ou répétée aux poussières fines peut causer un marquage des poumons, une maladie appelée silicose et la protéinose alvéolaire (maladie du bas du poumon) Les symptômes peuvent inclure la toux, de l'essoufflement et éventuellement une insuffisance respiratoire sévère. Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique. Les symptômes peuvent inclure picotements, larmolement, rougeur et gonflement.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Aucun à notre connaissance.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet et des vêtements imperméables.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Le produit lui-même ne brûle pas. Le secteur devrait être évacué et garder le personnel contre le vent. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Combattre les incendies à partir d'une distance sécuritaire. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelles » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Aucun exigé en conditions normales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Éviter la formation de poussière. Aspirer ou balayer en utilisant des méthodes humides et placer dans un contenant approprié pour l'élimination des déchets.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Lors de la manipulation, porter un équipement de protection. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart des acides et des matières incompatibles. Éviter et contrôler les activités qui produisent de la poussière. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans le secteur. Ne pas entreposer près des acides ou d'autres matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Protégez contre des dommages physiques.

Substances incompatibles : Acides, Aluminium, Agents oxydants, les métaux réactifs

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:				
Nom chimique	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	PEL	STEL
Pierre à chaux	P/D	P/D	15 mg/m ³ (poussière totale); 5 mg/m ³ (respirable)	P/D
Silice, quartz	0.025 mg/m ³ (respirable)	P/D	0.1 mg/m ³ (respirable) (limite finale)	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire

- : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé.

Protection de la peau

- : Porter des gants/des vêtements de protection. Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

- : Lunettes à coques doivent être porté afin d'éviter le contact des poussières avec les yeux.

Autre équipement de protection

- : Un poste de douche oculaire devraient être à proximité du secteur de travail. Dépendant des conditions d'utilisation, des chaussures de sécurité et plus de vêtements de protection risque d'être une nécessité.

Considérations générales d'hygiène

- : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements, et prendre une douche avec de l'eau et du savon doux pour enlever les poussières à la fin de chaque quart de travail.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	: Particules angulaires, blanches et beiges, d'une taille allant de celle d'un boulet à celle d'un rocher
Odeur	: Sans odeur.
Seuil olfactif	: P/D
pH	: P/D
Point de fusion/point de congélation	: P/D
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	: P/D
Point d'éclair	: S/O
Point d'éclair, méthode	: S/O
Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)	: P/D
inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: S/O
Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: S/O
Propriétés comburantes	: Aucun(e).
Propriétés explosives	: Non-explosif
Tension de vapeur	: P/D
Densité de vapeur	: P/D
Densité relative / Poids spécifique	: 2.4-2.85
Solubilité dans l'eau	: Insoluble.
Autres solubilité(s)	: P/D
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Température d'auto-inflammation	: P/D
Température de décomposition	: P/D
Viscosité	: S/O (solide)
Matières volatiles (% en poids)	: P/D
Composés organiques volatils (COV)	: P/D
Pression absolue du récipient	: S/O
Distance de projection de la flamme	: S/O
Autres observations physiques/chimiques	: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: N'est normalement pas réactif.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	: Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Matériaux incompatibles : Acides; Aluminium; Oxydants; métaux réactifs

Produits de décomposition dangereux

: De la poussière contenant de la silice cristalline respirable peut être générée Lorsqu'il est chauffé, le quartz se transforme lentement en tridymite (au-dessus de 860 °C/1580 °F) et en cristobalite (au-dessus de 1470 °C/2678 °F). La tridymite et cristobalite sont des formes différentes de silice cristalline. Se reporter aux « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Contient de la silice cristallisée; l'exposition continue par inhalation des particules risque de causer des lésions pulmonaires graves incluant la silicose. Les symptômes peuvent inclure la toux, de l'essoufflement et éventuellement une insuffisance respiratoire sévère.

Signes et symptômes - ingestion

: Aucun prévu, lorsqu'utilisé comme prévu.

Signes et symptômes - peau

: Aucun prévu, lorsqu'utilisé comme prévu.

Signes et symptômes - yeux

: Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique. Les symptômes peuvent inclure picotements, larmolement, rougeur et gonflement.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: L'inhalation continue ou à répétition de fines poussières peut causer une grave cicatrisation des poumons, une maladie appelée la silicose et la protéinose pulmonaire alvéolaire (maladie pulmonaire). Les symptômes peuvent inclure la toux, le souffle court et éventuellement une grave insuffisance respiratoire.

Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification Cancérogène, Catégorie 1 Peut provoquer le cancer.
Ce produit contient de la silice cristalline-quartz. La silice cristalline-quartz est classé comme étant cancérogène par IARC (Groupe 1), ACGIH (Groupe A2), NTP (Groupe 1) et OSHA (OSHA select carcinogen).

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : Ne contient aucun sensibilisateur connu pour la peau ou les voies respiratoires.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification:
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 1
Peut être nocif pour les poumons en cas d'inhalation.
Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées - Catégorie 1
Risque présumé d'effets graves aux poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Maladies aggravées par une surexposition

: Trouble respiratoire déjà existants.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Substances synergiques** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.
Données toxicologiques : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<u>Nom chimique</u>	CL50(4hr) <u>inh, rat</u>	DL50	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Pierre à chaux	> 3 mg/L (aérosol) (Aucune mortalité)	6450 mg/kg	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)
Silice, quartz	P/D	P/D	P/D

Autres dangers toxicologiques importants

- : Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Probablement pas nocif pour les organismes aquatiques.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Pierre à chaux	1317-65-3	> 100 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Silice, quartz	14808-60-7	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Pierre à chaux	1317-65-3	> 100 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Silice, quartz	14808-60-7	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Pierre à chaux	1317-65-3	> 14 mg/L/72hr (algues vertes)	14 mg/L/72hr	Aucun(e).
Silice, quartz	14808-60-7	P/D	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Potentiel de bioaccumulation

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Mobilité dans le sol

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Aucun à notre connaissance.



SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.
- Méthodes d'élimination** : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.
- RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)**
- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	aucun(e)	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Canada (TMD)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	aucun(e)	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Aucun rapporté par le fabricant.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Pierre à chaux	1317-65-3	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Silice, quartz	14808-60-7	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Cancérogénicité; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique ;Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée.

Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>California Proposition 65</u>		<u>Liste d'état "Right to Know"</u>					
		<u>Inscrit</u>	<u>Type de toxicité</u>	<u>CA</u>	<u>MA</u>	<u>MN</u>	<u>NJ</u>	<u>PA</u>	<u>RI</u>
Pierre à chaux	1317-65-3	Non	S/O	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Silice, quartz	14808-60-7	Oui	Cancer (particules libres de taille respirable)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou la liste extérieure des substances(LES).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECs</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECSC</u>	<u>NewZealand IOC</u>
Pierre à chaux	1317-65-3	215-279-6	Présent	Présent	(1)-122	KE-21996	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Silice, quartz	14808-60-7	238-878-4	Présent	Présent	(1)-548	KE-29983	Présent	HSR003125

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- DOT: Department of Transportation
- LIS : liste intérieure des substances
- EPA: Environmental Protection Agency
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- MA: Massachusetts
- MN: Minnesota
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- P/D: Pas disponible
- S/O: Sans objet
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- NJ: New Jersey
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PA: Pennsylvania
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
- RI: Rhode Island
- RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
- STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
- TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
- TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
- TSCA: Toxic Substance Control Act
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps
- SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2018.
- 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2018.
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCInfoWeb 2018 (Chempendium, HSDB et RTECs).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. US EPA Title III List of Lists - version du mars 2015.
- 6. California Proposition 65 List - version du 23 novembre 2018.
- 7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2018.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 12/28/2018

Autres considérations spéciales pour une manipulation

:

<p>Préparée pour: Ontario Stone, Sand & Gravel Association (OSSGA) 5720 Timberlea Boulevard, Unit 103 Mississauga, ON L4W 4W2 Telephone: 647-727-8778</p>	
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Ontario Stone, Sand & Gravel Association (OSSGA), et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Ontario Stone, Sand & Gravel Association (OSSGA), n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Ontario Stone, Sand & Gravel Association (OSSGA).

FIN DU DOCUMENT